

A propos de cautionnement : un succès au Conseil National

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **28 (1940)**

Heft 563

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263654>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Que sera demain? Il
sera ce que nous le
ferons.

CARDINAL VERDIER.

<p>DIRECTION ET RÉDACTION M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer</p> <p>ADMINISTRATION M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne</p> <p>Compte de Chèques postaux I. 943</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE Fr. 6.- ÉTRANGER 8.- Le numéro 0.25</p> <p>Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. A partir de Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.</p>	<p>ANNONCES 11 cent. le mm.</p> <p>Largeur de la colonne: 70 mm.</p> <p>Réductions p. annonces répétées</p>
--	--	---	--

Un télégramme des suffragistes suisse à M. Celio

Comité Central Association suisse pour le Suffrage féminin réuni à Neuchâtel salue votre élection, et se rappelant paroles féministes que vous avez prononcées à Biasca en 1934 compte sur votre appui, suivant tradition du regretté G. Motta.

En effet, un soir de mars 1934, deux de nos suffragistes, la regretté M^{me} L. H. Pache, connue plus tard sous le pseudonyme littéraire de Georges Claude, et M^{lle} Ida Weber (St-Gall), membre du Comité Central, débarquaient à Biasca, portant dans leurs valises le film suffragiste, *Le Banc des Mineurs*, qu'elles avaient promené à travers le Tessin en tournée de propagande suffragiste. Il faisait nuit, il faisait froid, très froid, l'accueil à l'hôtel était plus que réservé, les chambres glaciales; qui pouvaient attendre dans ce grand village sombre, où elles accédaient le long d'une route obscure, nos deux propagandistes?...

Un miracle. Un public intéressé, vivant, réagissant, applaudissant. Et le chef du Département de police du canton, M. Enrico Celio, avocat, assistait à la séance, et prenait la parole pour se déclarer partisan du suffrage féminin, qu'il avait défendu autrefois, lorsque, vers 1921, la question vint devant le Grand Conseil tessinois. Bravo! et merci, Monsieur le Conseiller fédéral!
E. Gb.

A propos de cautionnement

Un succès au Conseil National

Un succès a été remporté lors de la récente session du Conseil National: celui-ci a adopté par 53 voix contre 46 l'amendement stipulant qu'un époux ne peut cautionner valablement qu'avec le consentement écrit de son conjoint. Notre dernier numéro avait montré la portée de cette disposition que demandait la Société coopérative de cautionnement Saffa, appuyée par 24 grandes Sociétés féminines suisses, et par presque toutes les *Frauentralen* cantonales.

Reste encore à doubler le cap du Conseil des Etats. Mais le fait que la minorité de la Commission du Conseil National s'est transformée en majorité à la Chambre peut donner confiance.

Réponse à un appel de M. Vallotton

Les «Lottas» finlandaises au Conseil National.

...Il existe en Finlande une vaste association qui s'appelle l'Union Lotta Svyård et qui groupe environ 100.000 femmes: ce sont les «Lottas». Le but des Lottas est d'apprendre aux jeunes filles à servir et à défendre leur foi, leur foyer et leur patrie. En temps de guerre, les Lottas remplacent les hommes dans les sections sanitaires, de ravitaillement, d'équipement, de chancellerie. Partout où un homme peut être remplacé par une femme non armée, la Lotta se substitue à lui et l'homme peut partir au front. La Lotta mobilisée reste la femme. Ce n'est point une amazone en bottes et en culottes saumur. Non, c'est une femme qui, en costume gris, avec une capote et une casquette brunes, collabore avec l'homme à la défense du pays. Elle est secrétaire ou téléphoniste dans un Etat-Major, infirmière, cuisinière, couturière, cantinière, laitière, qui saine encore? Grâce à cette collaboration étroite, qui est pour le soldat une émulation constante, l'armée finlandaise a pu gagner pour le front des dizaines de milliers d'hommes.

Qu'avons-nous fait dans ce domaine en Suisse? Un timide essai avec des chauffeurs militaires pour les colonnes sanitaires. C'est tout. Nos Etats-Majors continuent à souffrir de l'inexpérience et de la lenteur de prétendus dactylographes hommes qui ne savent pas taper à la machine. Nos plantons de téléphone laissent souvent à désirer. Nos unités souffrent de l'insuffisance de leurs effectifs parce qu'il faut détacher au bureau d'Etat-Major, à la poste, à la cuisine et ailleurs des hommes dont le travail pourrait parfaitement être confié à des femmes, — qui le feraient mieux qu'eux.

Et pendant ce temps-là, des milliers de jeunes femmes suisses sont oisives et demandent en vain à servir elles aussi leur pays.

Il y a là un problème d'un intérêt considérable pour le temps de guerre. Faisons confiance à la femme suisse qui en est digne. Appelons-la à défendre avec nous le pays, — non pas le fusil en main — mais dans sa sphère d'activité. A quand la constitution des Lottas suisses? Voilà une œuvre splendide à entreprendre immédiatement par les femmes suisses — par elles, et non par les hommes. — Je leur en adresse l'ardent appel...

...Qui parle ainsi? M. le conseiller national Henry Vallotton, président de la Commission des Affaires étrangères, au cours du rapport

que, de retour de Finlande, il a présenté le 23 février dernier au Conseil National. Et certes, nombre des paroles qu'il a prononcées, nous pourrions à notre tour les reprendre et les répéter. Car avons-nous dit autre chose depuis six ou huit mois?

Si. Nous avons dit autre chose encore, sur quoi il nous paraît essentiel d'attirer l'attention de M. Vallotton et de tous ceux qui l'ont applaudi. Nous avons dit et répété que ce pays où les Lottas rendent de tels services, c'est aussi celui qui, le premier en Europe, a reconnu aux femmes l'intégrité de leurs droits politiques. C'est celui qui, dès 1907, c'est-à-dire au moment où il arracha à la Russie tsariste l'octroi d'une Constitution libérale et progressiste, ne craignit pas «l'inconnu» que représentait le vote des femmes, et inscrivit dans cette nouvelle Constitution les droits politiques intégraux pour ses citoyennes. Rien en Finlande n'empêche une femme de remplir les fonctions les plus importantes dans l'administration du pays: elle peut être ministre — elle l'a déjà été; elle peut être Présidente de la République. Son pays a confiance, pleine confiance en elle, et le prouve.

Alors que, chez nous, c'est une affaire, simplement de faire nommer une femme médecin dans la Commission administrative de la Maternité d'un de nos cantons. Alors que chez nous, on nous juge incapables même d'être un conseiller municipal dans un village. Alors que chez nous, il est interdit de prononcer à la Radio le terme subversif de suffrage féminin. Alors que, chez nous, l'on a vu de grandes administrations officielles réduites à quelques rares fonctionnaires, parfois même à un seul, incapables forcément de suffire en pleine effervescence de mobilisation à des tâches écrasantes et indispensables, plutôt que de faire appel à des femmes qui offrent leurs services. Et tout cela pour le grand dam de notre pays.

Que pouvons-nous faire, tant que celui-ci n'a pas prouvé qu'il a confiance en nous? Que pouvons-nous organiser? quels services pouvons-nous rendre? quand on nous tient si soigneusement à l'écart de la chose publique? Et comment des femmes, qui ne sont pas des citoyennes, et auxquelles on ne manque pas à chaque occasion de rappeler leur incapacité politique, pourraient-elles répondre, quand bien même elles ne demanderaient pas mieux, certes! à l'ardent appel de M. Vallotton?... La parole est à nos législateurs.

E. Gb.

pour résoudre le problème suivant: *Etant donné d'une part les quantités de substances nécessaires à l'alimentation de notre corps (graisses, carbohydrates, protéines, calcium, fer, iode, vitamines...), étant donné d'autre part la composition des aliments les plus usuels et leur prix actuel, comment une ménagère avisée composera-t-elle ses menus de chaque jour de manière à nourrir sa famille de la façon la plus avantageuse, hygiéniquement parlant, sans dépasser les possibilités d'un budget souvent difficile à équilibrer?*

Afin de donner une base pratique à ses études, M^{me} Hoffner a choisi un type familial de quatre personnes, soit un père exerçant une activité physique modérée (je suppose que s'il était manœuvre, charbonnier, etc. les proportions auraient été changées), une mère occupée aux travaux du ménage, et deux enfants, soit un garçon de douze à quatorze ans, donc en pleine croissance, et un autre enfant de cinq à sept ans. Tous les quatre sont supposés en bonne santé, le budget que nous analysons étant destiné à couvrir des besoins normaux.

Or, d'après les études techniques des experts alimentaires de la S. d. N., les besoins alimentaires minima quotidiens de chacun des membres de cette famille, sont, exprimés scientifiquement, les suivants: pour le père, 3.000 calories et 75 protéines; pour la mère, 2.600 calories et 75 protéines, pour le jeune garçon, 3.200 calories (plus même que pour son père) et 69 protéines, et pour le cadet de la famille, 1.400 calories et 64 protéines. Soit pour l'ensemble et par semaine, un total de 71.400 calories et de 1981 protéines...

...J'entends des lectrices m'interrompre pour me dire que ces chiffres ne correspondent à rien dans leur esprit, et qu'une évaluation en tranches de rôtis ou en plaques de beurre leur rendra plus grand service. Patience, nous y arrivons. M^{me} Hoffner a dressé en effet un tableau synoptique de la valeur en calories et en protéines des aliments les plus courants, et en consultant ce tableau, vous y apprendrez que 21 litres de lait vous fourniront 14.700 calories et 735 protéines, que 1 kg. de sucre vous donnera 4.000 calories et point de protéines, alors qu'avec 5 kgs 5 de pain vous aurez plus de 14.000 calories et 385 protéines. La salade verte ne vous apportera dans vos menus que 45 calories pour 250 grammes de feuilles, et seulement 3 protéines, mais vous fournira en revanche d'indispensables vitamines, et ainsi de suite. D'où il appert que, pour que notre famille trouve dans son alimentation les substances nécessaires, elle devra consommer en tout cas chaque jour un demi-litre de lait pour un adulte, et trois quarts de litre pour les enfants; deux légumes au minimum, dont l'un à feuilles vertes; des protéines de source animale (viande, poisson, œufs, fromage); deux fruits au minimum, si possible crus; et enfin des céréales, du pain, du beurre, pour compléter l'élaboration de ces menus.

Ceci établi, M^{me} Hoffner a scrupuleusement calculé le coût de toutes les quantités d'aliments que les recherches scientifiques que nous venons de mentionner indiquent comme indispensables, prenant pour base, à la date du 30 décembre dernier, les prix de la Société coopérative et du marché de Genève; et c'est ainsi qu'elle arrive à ce budget hebdomadaire de 35 fr. pour 4 personnes. De son tableau synoptique, impossible à reproduire en entier, nous détachons seulement ci-après la colonne relative au prix des différentes quantités de denrées:

21 litres de lait	Fr. 7.14
5 kg. de pommes de terre	» 1.13
450 grammes de haricots	» 0.25
250 grammes de pois jaunes	» 0.18
1 kg. de chou	» 0.30
1 kg. de poireaux	» 0.80
250 grammes de salade verte	» 0.29
300 grammes de better. rouges	» 0.14
200 grammes de carottes	» 0.07
500 grammes de navet	» 0.15
750 grammes de fruits secs	» 1.26
2 kg. de pommes	» 1.20
800 grammes d'oranges	» 0.48
200 grammes d'oignons	» 0.07
1 bouquet de fines herbes	» 0.10
5 kg. 500 de pain	» 2.48
500 gr. de riz	» 0.30
650 grammes de macaronis	» 0.55
100 grammes de pâtes aliment.	» 0.21
250 grammes de farine	» 0.15
250 grammes de gruau d'avoine	» 0.15
250 grammes de beurre	» 1.25
250 grammes de graisse	» 0.73

Un budget familial alimentaire

Comment bien nourrir une famille de 4 personnes avec 35 fr. par semaine?

— Impossible! diront sceptiquement les unes, sans même tenter d'essayer. — Trop beau pour être vrai! affirmeront mélancoliquement les autres, qui se demandent comment elles ont pu laisser s'envoler tant de pièces d'argent hors de leur porte-monnaie, en regard des quelques cornets et paquets qui dansent à l'aise dans leur sac à provision. — Insuffisant pour mes conditions de vie et de famille! déclareront d'autres encore, alors que, nous y comptons bien, certaines, plus avisées, plus réfléchies ou d'un esprit moins routinier, prendront la peine d'étudier en détails ce budget alimentaire de 35 fr. par semaine que vient de nous présenter les journaux coopératifs de Suisse romande.¹

Car il n'a pas été établi au hasard, ce budget, sur la foi des recettes souvent singulièrement coûteuses des «pages de la femme» ou des magazines à la mode. Au contraire, il résulte de longues et patientes études, d'une rigueur toute scientifique, menées par notre concitoyenne, M^{me} Claire Hoffner, du Bureau International du Travail,

¹ Le Coopérateur genevois 1^{er} février 1940, rue Bautte, 5, Genève. — La Coopération, 3 février 1940, 62-64, Tellstrasse, Bâle.



Marthe GIACOMINI-PICARD : Zinias Cliché Pro Infirmis
(Carte vendue au profit de „Pro Infirmis“ : voir article en 2^e page)